



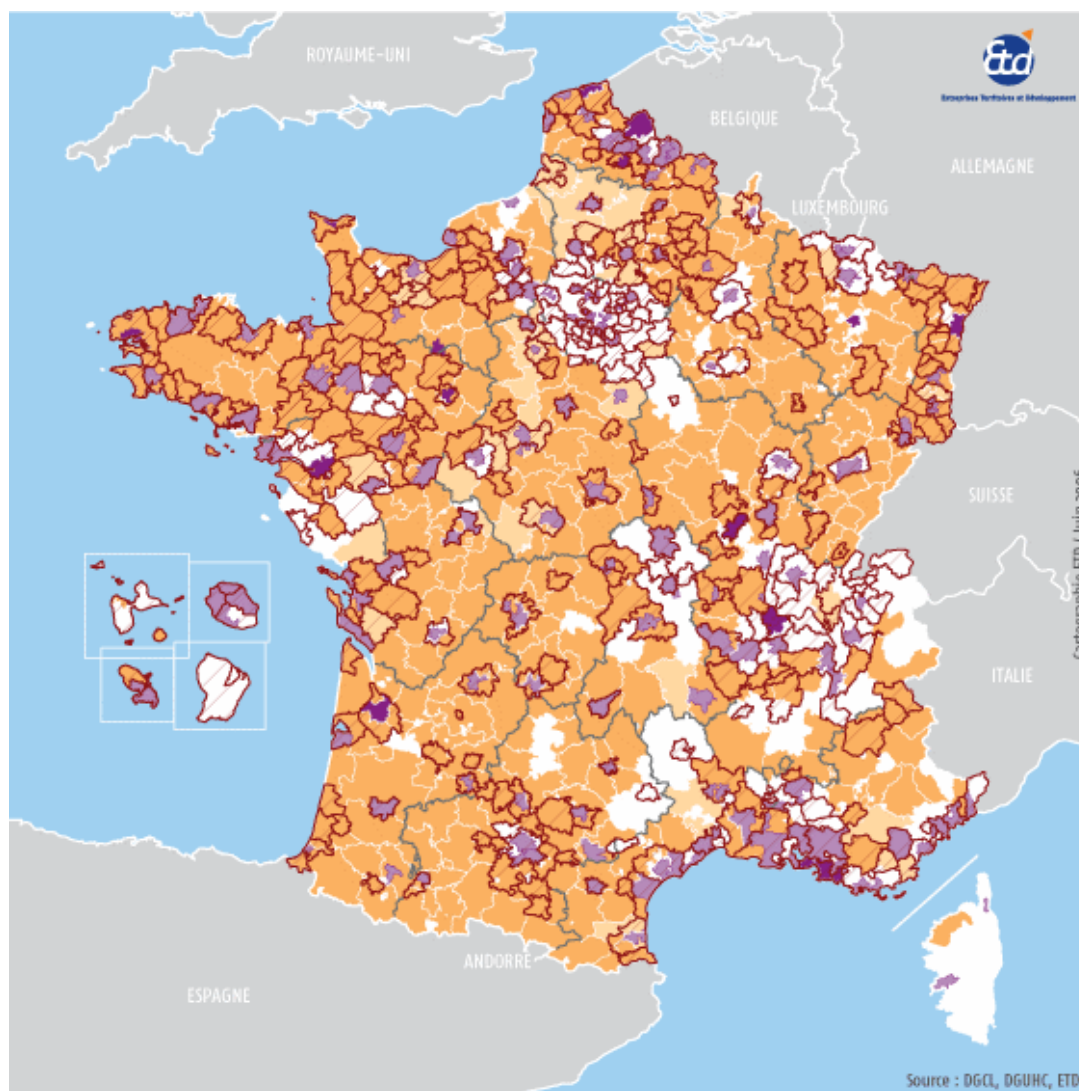
**le Grand Clermont ,  
un espace pour  
concilier multipolarités  
et développement  
équilibré du territoire**



# Le ScoT du Grand Clermont, un périmètre étendu...

Près de 380 Scot en cours d'élaboration ou d'application à travers la France et concernant en moyenne une quarantaine de communes pour 100 000 habitants.

## PAYS, AGGLOMÉRATIONS ET SCOT



<b>Pays (ETD, 1<sup>er</sup> juin 2006)</b>	<b>Agglomération (DGCL, 1<sup>er</sup> janvier 2006)</b>	<b>SCOT (DGUHC, 1<sup>er</sup> janvier 2006)</b>
Pays reconnu	Communauté urbaine	SCOT approuvé, en cours de révision ou d'élaboration
Pays en projet	Communauté d'agglomération	

Source: DGUHC

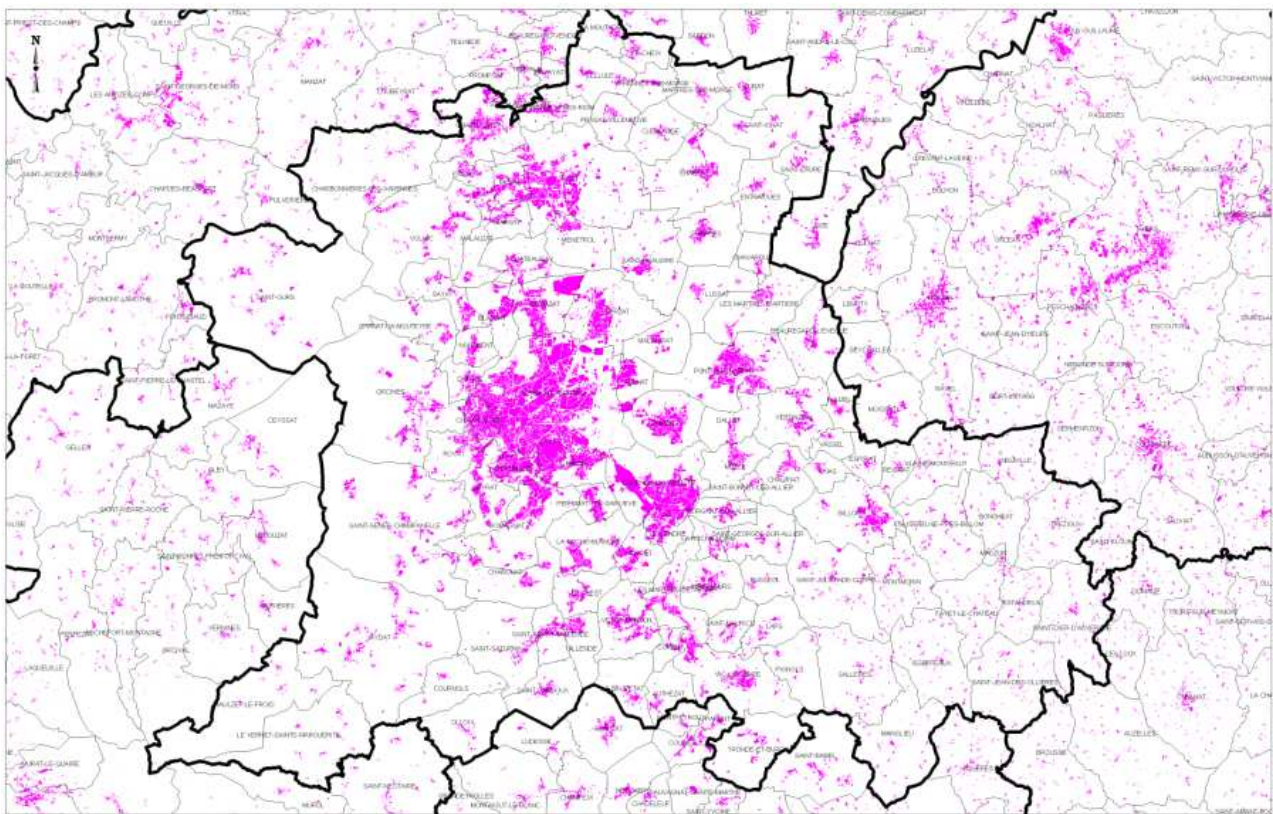
Le territoire du Grand Clermont rassemble 106 communes pour 400 000 habitants, soit les 2/3 des habitants du Puy-de-Dôme. Il fait donc partie de la tranche des vingt plus grands SCoT de France.

## ... qui engendre une hétérogénéité des profils de communes...

A vol d'oiseau, les communes du bord externe du SCOT se trouvent à plus de 25 km du centre Clermont. Cette distance implique une grande disparité dans le profil des communes du ScoT, certaines sont très urbaines, d'autres sont péri-urbaines, d'autres enfin restent très marquées par la ruralité.

La carte de la "tâche urbaine" illustre cette hétérogénéité.

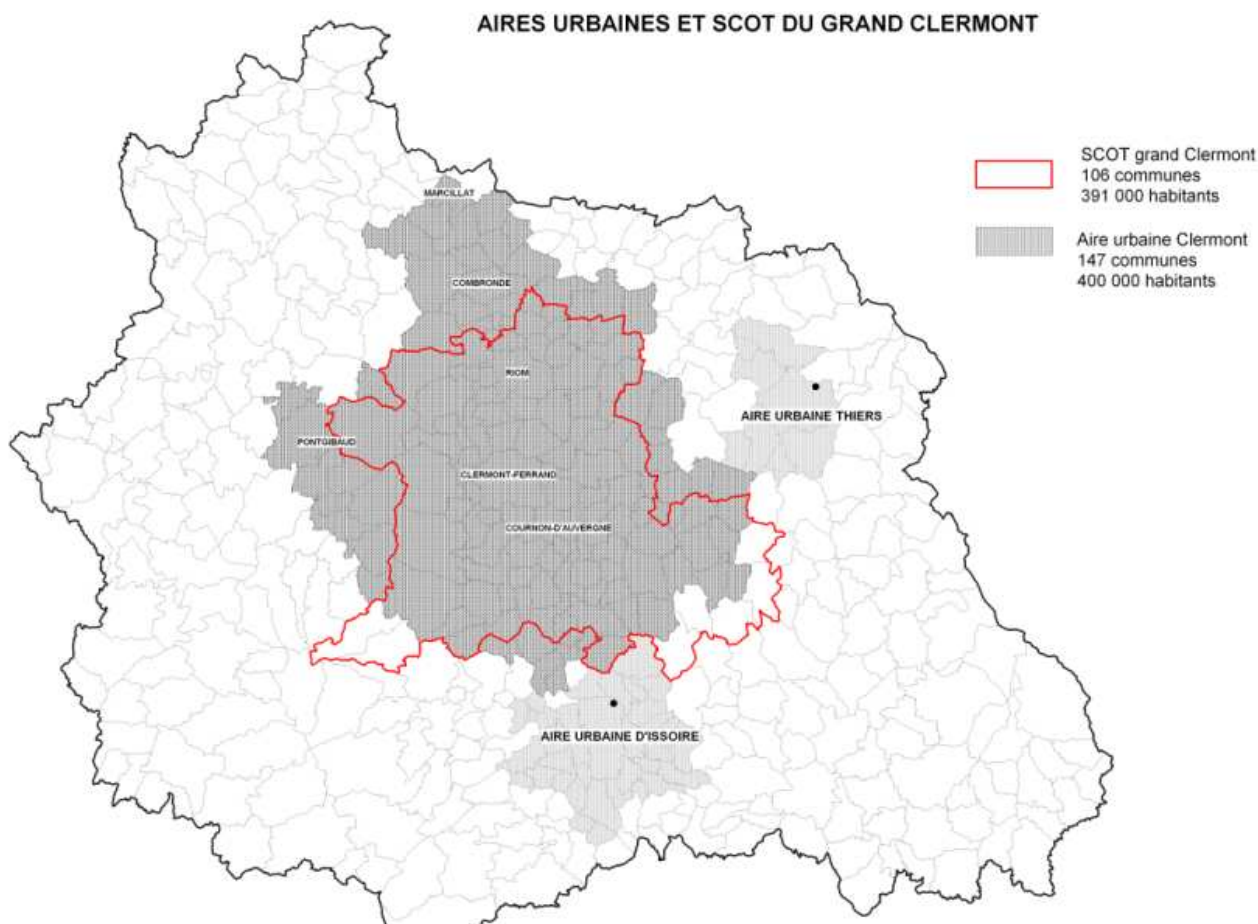
Ainsi, les cinq communes les plus peuplées concentrent la moitié de la population...



tandis que 68% des communes du Grand Clermont ont moins de 2 000 habitants...

## mais qui doit être considéré comme un atout que d'autres Scot n'ont pas...

Le périmètre d'action du Scot paraît néanmoins pleinement pertinent au regard des modes de vie de ses habitants, notamment de leurs lieux d'habitation et de travail, et que traduit le périmètre de l'aire urbaine.



source: DDE 63, d'après RGP 1999

Outre sa taille, le ScoT du Grand Clermont possède une deuxième particularité: son périmètre coïncide avec celui du Pays du Grand Clermont.

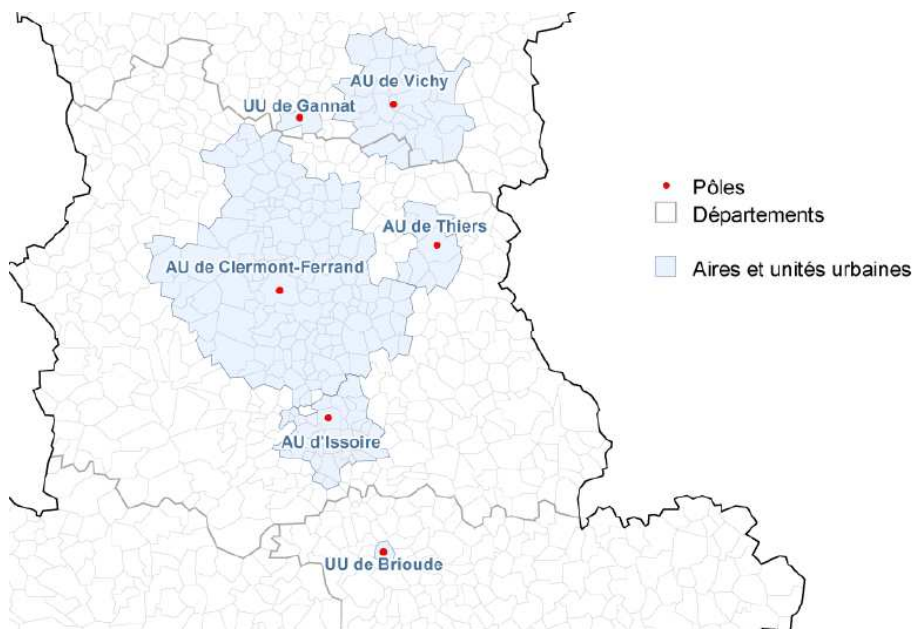
Cette superposition des périmètres, celui des projets de développement et celui de la planification territoriale, apparaît comme un atout supplémentaire : **le ScoT pourra contribuer tout autant à une plus grande attractivité et au rayonnement de cet espace qu'à optimiser son fonctionnement par une mise en cohérence des actions partenariales.**

En effet, le ScoT pourra être aussi un outil de mise en oeuvre de la charte, notamment pour préparer l'accueil de nouvelles activités (ex : reconversion de sites urbanisés), d'équipements structurants (ex : équipement touristique, culturel) ou pour concrétiser des politiques urbaines à grande échelle, aptes à transformer l'image externe de l'agglomération (ex : qualité urbaine et écologique de la ville).

## ...un atout qui doit aussi profiter aux villes moyennes de la région...

L'agglomération clermontoise assure une fonction de métropole régionale et apparaît comme le moteur du développement économique de l'Auvergne.

Elle se trouve au centre d'un système urbain continu comprenant plusieurs aires urbaines : Vichy, Thiers, Issoire et le pôle d'emploi rural de Gannat.



Source: ACADIE, d'après RGP 1999

Dans un contexte ouvert et mondialisé, les villes voisines, autrefois concurrentes, tendent à s'allier, construisent des synergies à l'échelle des territoires métropolitains.

C'est la raison pour laquelle l'Etat affiche le souhait<sup>1</sup> d'aider à l'émergence d'une aire métropolitaine autour de l'agglomération clermontoise<sup>2</sup>, cadre d'une coopération visible, structurée et attractive de l'ensemble des villes concernées de Vichy à Issoire en passant par Thiers.

Les coopérations quelles soient techniques ou institutionnelles, doivent garantir un développement spatial plus équilibré. Le fonctionnement en réseau permettrait au territoire de se structurer et d'atteindre une taille critique à l'échelle européenne. Ainsi, la région urbaine clermontoise avoisine le seuil démographique des 550 000 habitants, avec une croissance positive et une population plus jeune que celle du reste de l'Auvergne<sup>3</sup>.

A cet effet; l'Etat recommande la mise en place d'un lieu d'échange périodique et de coordination des réflexions de type ScoT à l'échelle de cette aire métropolitaine, à l'instar des collectivités lyonnaises qui se concertent régulièrement depuis trois ans sur l'avancement des dix ScoT de l'aire métropolitaine lyonnaise. Ce lieu d'échanges, qui pourrait être également ouvert aux territoires ruraux contigus (Ambertois, Combrailles, Sancy), correspond à l'échelle de rayonnement d'un chef lieu de département.

Deux autres échelles de coopération doivent être envisagées:

- l'échelle de l'Auvergne, l'agglomération assurant la fonction de métropole régionale
- la coopération avec Rhône-Alpes, espace métropolitain durable de développement .

Ces différentes échelles de coopération portent l'avenir de l'agglomération (cf. chapitre 6) et pourront se traduire dans le ScoT en termes d'équipements structurants, de localisation d'espaces spécialisés d'activités ou d'infrastructures de transports.

1 démarche Clermont Auvergne Métropole en cours et soutenu

2 encore appelée "plaque urbaine ou région urbaine clermontoise RUC"

3 DRE/Acadie, l'espace métropolitain de l'Auvergne – la région urbaine de Clermont-Ferrand, octobre 2005

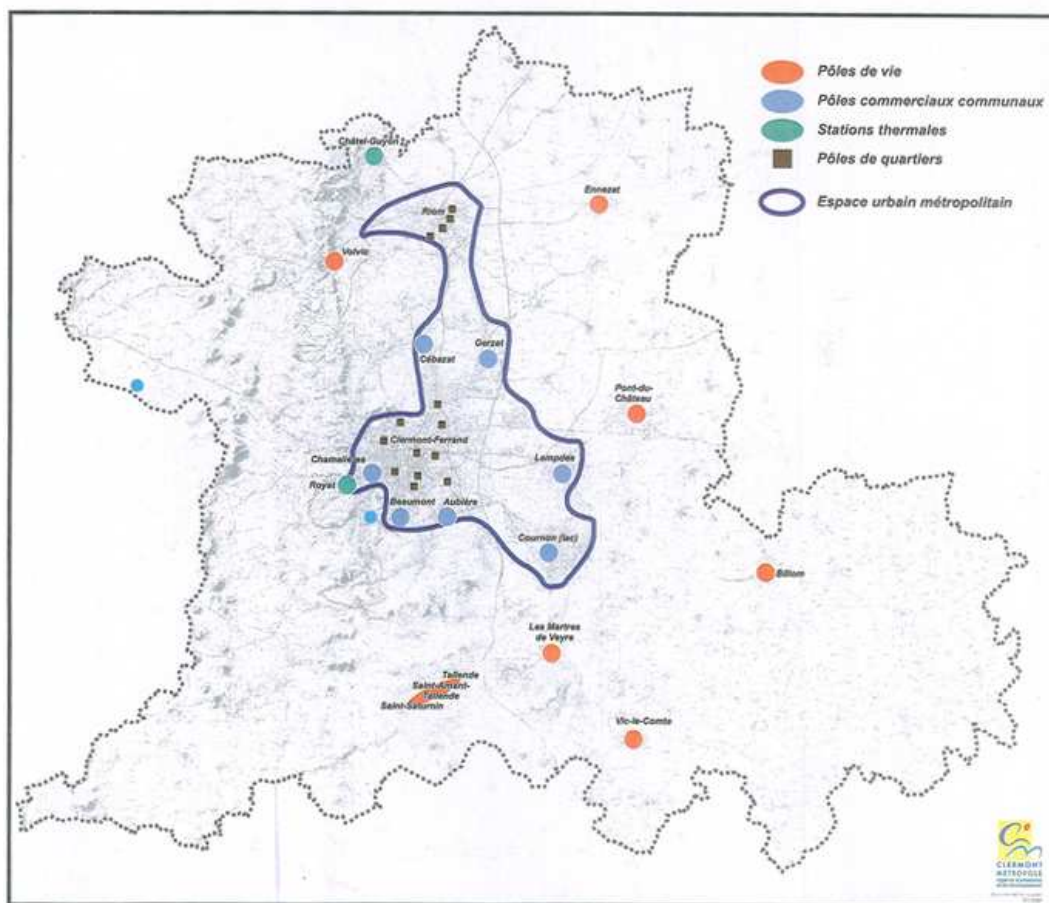
## ...Au niveau interne, le modèle multipolaire comme schéma de base du développement...

"Les espaces urbains s'agrandissent et changent de forme. Les villes atteignent des tailles considérables. Des dynamiques métropolitaines émergent et bouleversent les territoires. Attractives et source de rayonnement, les métropoles concentrent le pouvoir économique et les facteurs de développement, notamment les fonctions supérieures et internationales.[...] Les métropoles sont des systèmes multipolaires qui englobent dans une dynamique plusieurs agglomérations. Périurbanisation et métropolisation résultent d'une plus grande facilité à se déplacer. [...] Les grandes villes répondent de moins en moins à un modèle simple de type centre-périphérie. De nouvelles polarités apparaissent en périphérie."<sup>4</sup>

Le modèle urbain multipolaire<sup>5</sup>, aussi appelé polycentrique, apparaît donc comme le modèle en voie de généralisation dans toutes l'Europe pour maîtriser l'urbanisation et la consommation d'espace. Pragmatique, il s'appuie sur les réalités locales du territoire.

L'organisation multipolaire à l'échelle du Grand Clermont, cadre de référence retenu dans la charte de pays est composé ainsi:

- d'un espace urbain métropolitain correspondant au noyau urbain central, qui assure le rayonnement et regroupe les fonctions et services d'échelle métropolitaine<sup>6</sup>
- de 7 pôles de vie: Volvic, Ennezat, Pont-du-Château, Billom, Vic-le-Comte, Les Martres-de-Veyre et l'ensemble des communes de Tallende, Saint-Amant-Tallende et Saint Saturnin. Chacun de ces pôles de vie fonctionne directement avec le noyau central pour les politiques d'échelle métropolitaine et localement avec leurs territoires mitoyens
- du reste du territoire, pouvant être qualifié d'espace péri-urbain ou intersticiel



source : agence Clermontmétropole

<sup>4</sup> Source IFEN, "L'environnement en France", 2006

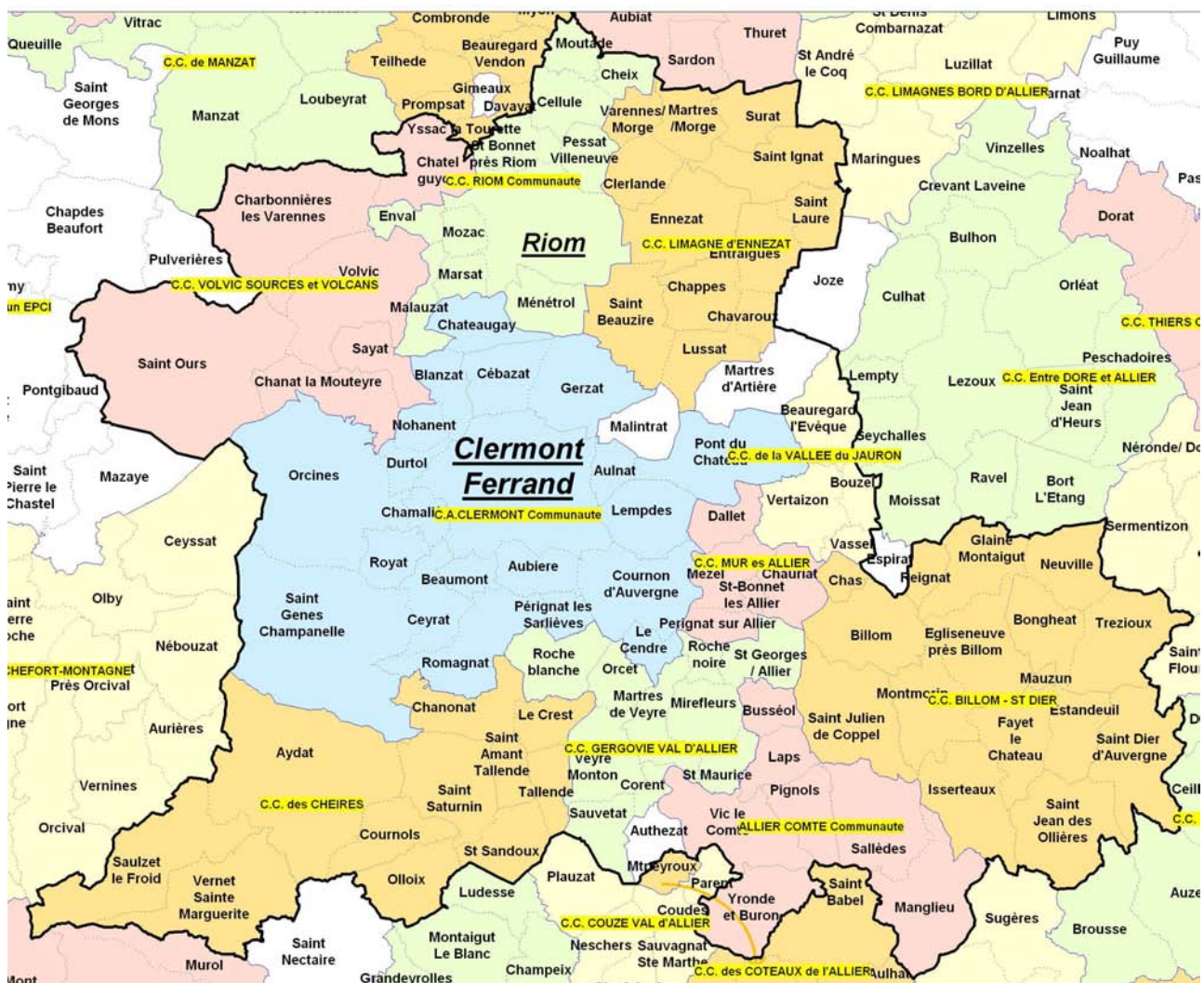
<sup>5</sup> Développement Urbain Durable : actes (à paraître) du colloque Franco-Allemand des 18 et 19 janvier 2007 au CNRS à Paris

<sup>6</sup> les communes concernées sont les suivantes: Clermont-Ferrand, Cournon, Chamalières, Beaumont, Aubière, Riou, Aulnat, Cézat, Gerzat, Le Cendre, Châteaugay, Lempdes, Ménérol, Mozac et Royat

L'objet du ScoT est bien de concevoir les modalités précises de mise en oeuvre et de maîtrise de ce schéma en affichant des objectifs différenciés selon les pôles.

A titre d'illustration, ceux qui sont situés sur le territoire des parcs naturels ou en plaine de Limagne ne peuvent faire l'objet que d'extensions limitées de l'urbanisation. Il est également souhaitable de fixer des limites claires au développement de l'aire centrale; le relief des volcans, l'Allier et les autoroutes pouvant constituer de telles limites.

Le développement global du Grand Clermont passe donc par l'équilibre à trouver dans la satisfaction des aspirations légitimes de chacune de ces 3 composantes du territoire qui rassemble 106 communes<sup>7</sup>, 9 communautés de communes et la communauté d'agglomération clermontoise.



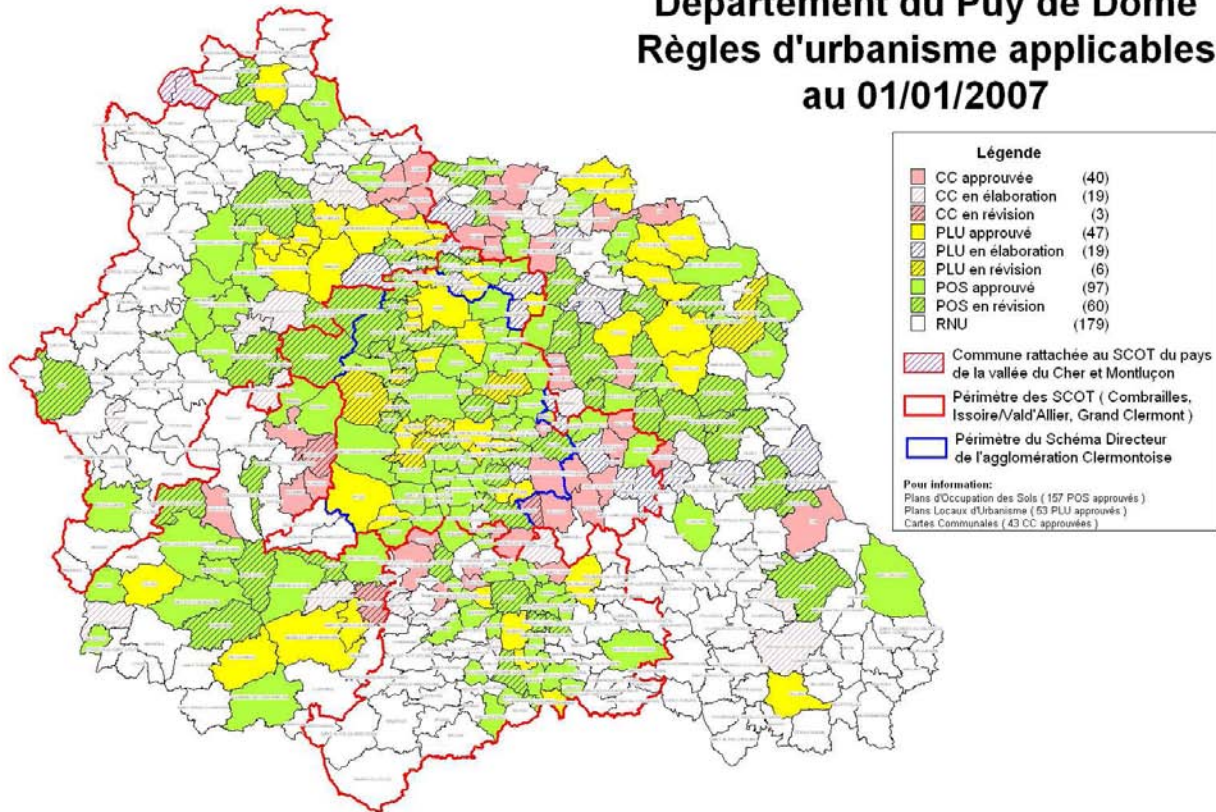
<sup>7</sup> Dont 3 seulement (les Martres d'Artière, Malintrat, Authezatz) n'adhèrent à aucun EPCI



## ...le Scot, outil de planification territoriale qui s'imposera aux documents d'urbanisme...

A ce jour, 80% des communes du Grand Clermont sont couvertes par un document d'urbanisme (PLU, POS, carte communale).

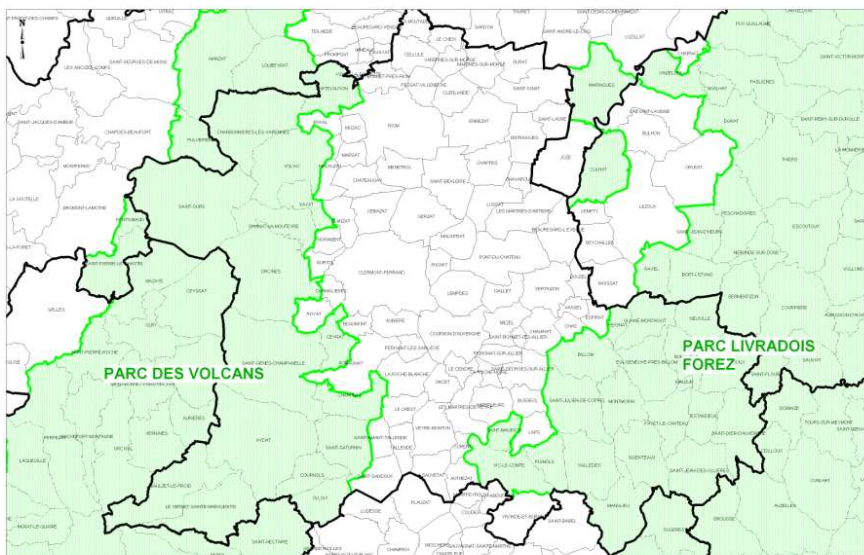
### Département du Puy de Dôme Règles d'urbanisme applicables au 01/01/2007



Source : DDE 63

## ...et qui devra tenir compte de l'environnement....

L'importance de l'environnement naturel se traduit par l'empreinte de deux des plus grands parcs naturels régionaux de France, qui occupent près des deux tiers du territoire (comme pour le département du Puy-de-Dôme).



Sources : BD CARTO IGN - DDE 63

DDE 63 - SADT - CRD - Dominique Machado - Novembre 2006

## Mettre en oeuvre le schéma multipolaire

L'objet principal du ScoT est de concevoir la mise en oeuvre maîtrisée du schéma de développement multipolaire inscrit dans la charte du Grand Clermont, modèle pragmatique de développement durable et solidaire sur ce vaste espace urbain et rural.



## Se concerter avec les espaces limitrophes entre Issoire et Vichy

Le Grand Clermont constitue la partie centrale d'une région urbaine entre Issoire et Vichy, où plusieurs démarches de ScoT sont en cours ou en projet.

L'Etat recommande la mise en place d'un lieu d'échange périodique et de conduite des réflexions sur cet espace élargi aux territoires ruraux limitrophes.



## Mais également renforcer nettement l'attractivité et le rayonnement de la métropole auvergnate

Dans notre monde ouvert et mondialisé, de nombreux espaces urbains présentent des signes de déclin démographique et économique, qui exigent vigilance et attitude pro-active.

Le ScoT est ainsi un outil essentiel pour transformer l'image extérieure de l'agglomération et la repositionner sur l'échiquier national et international.

Deux échelles de coopération doivent être envisagées:

- celle de l'Auvergne, l'agglomération clermontoise assurant la fonction de capitale régionale
- la coopération avec Rhône-Alpes, espace métropolitain durable de développement

